



▶ FONDS NATIONAL D'APPUI A  
L'AGRICULTURE (FNAA°)

Amadou Cheick TRAORE  
Octobre 2021



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE EXECUTIF NATIONAL DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AGRICULTURE

PROCEDURES DE MOBILISATION DES  
RESSOURCES DU  
FONDS NATIONAL D'APPUI A  
L'AGRICULTURE

(F.N.A.A)

# PLAN DE LA PRESENTATION

INTRODUCTION

STRUCTURE DU F.N.A.A

ADMINISTRATION ET GESTION DU F.N.A.A

PROCEDURES D'ALLOCATION ET DE MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES

RESUME DES MESURES CLE DU F.N.A.A

Schéma de mobilisation des ressources

CONCLUSION

# LES TEXTES FONDATEURS DU FNAA

- La Loi d'Orientation Agricole; 2006
- La Loi N°031 du 12 juillet 2010 portant création du FNAA;
- Le décret N°574/P-RM du 26 octobre 2010 fixant l'organisation et les modalités de gestion du FNAA;
- L'arrêté interministériel N°5005 du 8 décembre 2011 fixant le détail des modalités de gestion du FNAA.

Le FNAA est un compte d'affectation spéciale créé dans le budget d'Etat.

Il constitue une disposition majeure de la Loi d'Orientation Agricole (LOA)

Il est destiné à :

- Financer l'appui aux activités agricoles et péri Agricoles;
- Financer les activités tendant à prévenir et à minimiser l'impact des risques majeurs et des calamités sur le développement Agricole et les conditions de vie des populations rurales;
- Garantir partiellement ou en totalité les emprunts contractés par les exploitants Agricoles
- Financer le stock national de semences sélectionnées utilisables en période de calamité et soutenir la production de semences sélectionnées à tous les stades de production.



Le Fonds d'Appui à l'Agriculture est constitué de trois guichets

- ❑ **GUICHET 1**: Développement Agricole;
- ❑ **GUICHET 2**: Risques et calamités Agricoles
- ❑ **GUICHET 3**: Fonds de garantie

# Objectifs des guichets

- ❖ Le guichet « Développement Agricole » est destiné au financement de l'appui aux activités Agricoles et péri-Agricoles
- ❖ Le guichet « Risques et Calamités Agricole » vise à minimiser l'impact des risques majeurs et des calamités sur le développement Agricole et les conditions de vie des populations rurales
- ❖ Le guichet « Fonds de Garantie » est destiné à :garantir partiellement ou en totalité les emprunts contractés par les exploitants Agricoles ; accorder aux exploitations Agricoles des bonifications d'intérêt sur les financements destinés à l'acquisition d'équipements, la promotion des filières ciblées ou de zones de production particulières dans le but d'intensifier et de moderniser l'Agriculture.

## AU NIVEAU NATIONAL

- ➔ le Comité de Pilotage se réunit pour arrêter annuellement le montant des ressources de chaque guichet.
- ➔ Les paiements aux bénéficiaires sont faits par décision du Ministre chargé des Finances.
- ➔ Les ressources de chaque guichet sont mobilisables par la signature d'un accord de financement entre le Comité de Pilotage et le ou les bénéficiaires

- ➔ Le comité de pilotage examine la liste et les dossiers des bénéficiaires présélectionnés et arrête avant le 31 mars de chaque année, la liste provisoire des bénéficiaires présélectionnés.
- ➔ Une décision du Président du Comité de Pilotage fixe annuellement la liste définitive des bénéficiaires du FNAA.
- ➔ Un quota spécifique d'au moins 15% des ressources du Fonds est accordé aux femmes, jeunes et groupes vulnérables bénéficiaires

# AU NIVEAU REGIONAL

→ Les sous-comptes de dépôt Guichet sont ouverts dans les écritures des trésoriers payeurs régionaux pour le suivi de chaque Guichet autonome, excepté le Guichet Fonds de garantie.

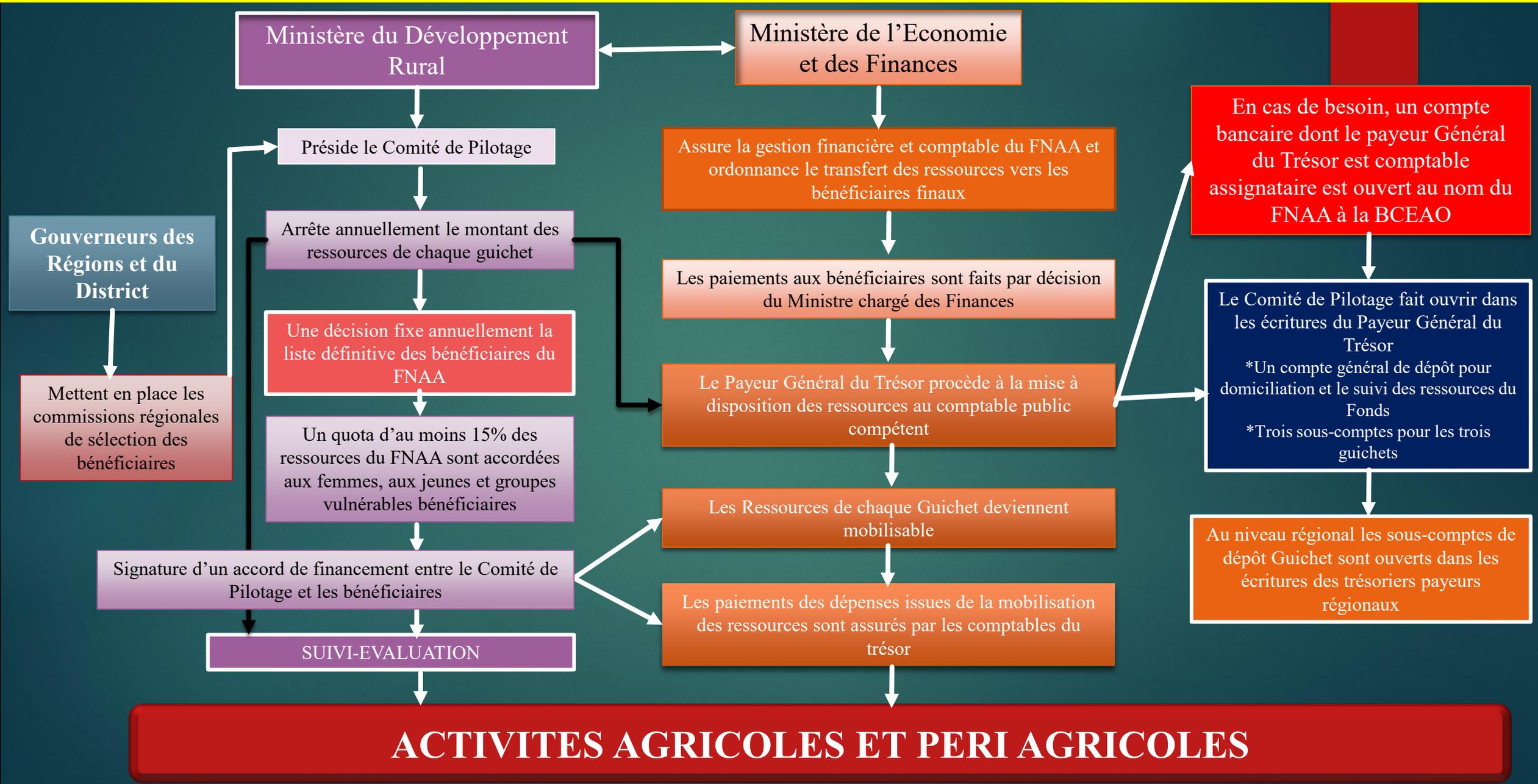
→ Ces sous-comptes de dépôt guichet des Régions sont mouvementés en crédit par les transferts de fonds du Payeur Général du Trésor, Comptable assignataire des Opérations du Fonds, pour les opérations d'alimentation de ces comptes.



## → Au Niveau Région

Une Commission Régionale de sélection des bénéficiaires du FNAA. composée majoritairement de la profession Agricole, est créée par décision du Gouverneur de Région

# Schéma de mobilisation des ressources du FNAA



Ministère du Développement Rural

Ministère de l'Economie et des Finances

Préside le Comité de Pilotage

Assure la gestion financière et comptable du FNAA et ordonnance le transfert des ressources vers les bénéficiaires finaux

Gouverneurs des Régions et du District

Arrête annuellement le montant des ressources de chaque guichet

Les paiements aux bénéficiaires sont faits par décision du Ministre chargé des Finances

Mettent en place les commissions régionales de sélection des bénéficiaires

Une décision fixe annuellement la liste définitive des bénéficiaires du FNAA

Un quota d'au moins 15% des ressources du FNAA sont accordées aux femmes, aux jeunes et groupes vulnérables bénéficiaires

Le Payeur Général du Trésor procède à la mise à disposition des ressources au compte public compétent

En cas de besoin, un compte bancaire dont le payeur Général du Trésor est comptable assignataire est ouvert au nom du FNAA à la BCEAO

Le Comité de Pilotage fait ouvrir dans les écritures du Payeur Général du Trésor  
\*Un compte général de dépôt pour domiciliation et le suivi des ressources du Fonds  
\*Trois sous-comptes pour les trois guichets

Signature d'un accord de financement entre le Comité de Pilotage et les bénéficiaires

Les Ressources de chaque Guichet deviennent mobilisable

Les paiements des dépenses issues de la mobilisation des ressources sont assurés par les comptables du trésor

Au niveau régional les sous-comptes de dépôt Guichet sont ouverts dans les écritures des trésoriers payeurs régionaux

SUIVI-EVALUATION

**ACTIVITES AGRICOLES ET PERI AGRICOLES**

- ❖ Le Fonds National d'Appui à l'Agriculture est une disposition volontariste qui traduit le discours politique en action concrète à travers le financement des politiques publiques dans le secteur Agricole, un secteur stratégique et essentiel pour notre pays.
- ❖ Il est aussi un puissant levier financier qui concoure à soutenir les efforts de milliers d'exploitants Agricoles engagés sur le chantier de la souveraineté et de la sécurité alimentaires

# Difficulté et Proposition de Solution

**Difficultés:** Pour le moment c'est l'Etat seul qui alimente le FNAA

**Solutions:** Création des conditions pour que les autres acteurs apportent leur contribution financière en de rendre opérationnel l'ensemble des Guichets,

**JE VOUS REMERCIÉ**